

## NOS SERVICES

### RENCONTRE EN PERSONNE

Il est possible de fixer une rencontre individuelle avec un agent-juriste.

### CONSULTATIONS TÉLÉPHONIQUE OU PAR COURRIEL

Il est possible de fixer un rendez-vous téléphonique avec un agent-juriste ou de procéder par échange de courriels.

### ATELIERS ET SESSIONS D'INFORMATION

Nous offrons des ateliers et des sessions d'information sur divers sujets reliés au droit. Faites-nous part de votre intérêt et nous pouvons nous déplacer pour livrer la séance d'information demandée.

### RÉFÉRENCE VERS UN AVOCAT FRANCOPHONE

Notre annuaire nous permet de vous référer à un avocat près de votre lieu de résidence et dont la spécialisation correspond à vos besoins.

### RÉFÉRENCE VERS LES ORGANISMES QUI PEUVENT VOUS AIDER

Nous pouvons vous diriger vers les ressources appropriées à votre situation.

## Infojustice.ca

614, rue Des Meurons, pièce 120  
Winnipeg (Manitoba) R2H 2P9

[ajefm-infojustice@ajefm-infojustice.com](mailto:ajefm-infojustice@ajefm-infojustice.com)

**Téléphone** : 204 815 5274

**Sans frais** : 1-844 321 8232

   @InfojusticeMB



## COMMENT FAIRE POUR DEMANDER L'AIDE JURIDIQUE



Accueil. Services. Appui.

**Infojustice**  
**Manitoba**

Accueil. Services. Appui.

## QUEL EST LE BUT DE L'AIDE JURIDIQUE?

L'aide juridique a pour but d'aider les personnes économiquement défavorisées en leur offrant une assistance juridique.

## OÙ ALLER?

Il y a deux façons de faire une demande d'aide juridique. Le demandeur peut se rendre au bureau de l'aide juridique le plus rapproché de chez soi ou aller directement chez un avocat de pratique privée qui participe au programme d'aide juridique.

## COMMENT CHOISIR L'AVOCAT

Le demandeur peut choisir l'avocat qu'il désire, à condition que cet avocat accepte de s'occuper de la cause. Si aucun avocat n'est choisi par le demandeur, Aide juridique Manitoba lui trouvera un avocat.

Les avocats d'Aide juridique Manitoba sont des professionnels parfaitement compétents qui sont membres en règle de la Société du Barreau du Manitoba. Il n'y a pas de différence entre la formation et les qualifications des avocats d'Aide juridique Manitoba et celles des avocats du secteur privé.

## DOCUMENTS À APPORTER AU MOMENT DE FAIRE LA DEMANDE:

- toute documentation portant sur la cause, y compris les documents juridiques ou les ordonnances de la cour;
- si une date et une heure ont déjà été fixées pour l'audience, les informations pertinentes à cette audience;
- les bulletins de salaire et/ou une photocopie de la plus récente déclaration d'impôt sur le revenu;
- les bulletins de salaire ou autre preuve de revenu des autres membres de la même famille qui vivent avec le demandeur et qui gagnent un certain revenu;
- les bénéficiaires d'aide sociale devraient avoir avec eux leur numéro de cas d'aide sociale.

## QU'ARRIVE-T-IL LORSQUE LA DEMANDE EST APPROUVÉE?

Si la demande est approuvée, l'Aide juridique fait parvenir un « certificat » à l'avocat chargé du dossier et envoie au demandeur une lettre indiquant le nom de l'avocat. L'avocat en question communiquera avec le client.

## EST-IL POSSIBLE DE DEMANDER D'ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR UN AVOCAT FRANCOPHONE?

Aide juridique Manitoba offre ses services en français et en anglais. Quelques avocats francophones font partie du personnel permanent de l'aide juridique et un bon nombre d'avocats francophones de pratique privée participent au programme d'aide juridique.

## QU'ARRIVE-T-IL SI LA DEMANDE EST REJETÉE?

Si la demande d'aide juridique est rejetée, Aide juridique Manitoba enverra un Avis de refus au demandeur. Cet avis explique les raisons pour lesquelles la demande a été rejetée. Il est possible d'interjeter appel de cette décision en remplissant le formulaire d'appel.

*Pour de plus amples informations, consultez le site web d'Aide juridique Manitoba : [www.legalaid.mb.ca/fr](http://www.legalaid.mb.ca/fr)*

Ce dépliant est publié par l'Association des juristes d'expression française du Manitoba dans le cadre d'une initiative financée par Justice Canada.